

Réunion des Personnes Publiques Associées, le 13 novembre 2017,
relative à la déclaration de projet engageant la ~~modification~~
du PLU dans le secteur de la Cornue.

Observations des personnes ~~publiques~~ publiques associées :

Chambre d'agriculture :

M. Carrière souligne que les 3 lots à bâtir sont relativement importants en superficie, et l'imbrication sur les contraintes applicables à la zone huyande. Il demande aussi comment sera effectuée l'édification des d'habits. Il est répondu que cela se fera par déclaration préalable.

P.D.T.

Mme Broput indique que les remarques faites par Mme Buis lors de la réunion du 14/09/2017 ont bien été prises en compte dans les documents complémentaires produits par le bureau d'études CAPE France. Les réserves de la P.D.T. sont donc levées.

Avis favorable

